



**Écoles et Instituts
de Formation en Santé**

CHR Metz-Thionville | CH de Briey



DOSSIER D'INSCRIPTION RENTREE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025



**Écoles et Instituts
de Formation en Santé**

CHR Metz-Thionville | CH de Briey

**INSTITUTS DE FORMATION AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
DU C.H.R. METZ-THONVILLE ET DU C.H. DE BRIEY**



INSTITUTS DE FORMATION AUXILIAIRES DE PUERICULTURE METZ

Site	<input checked="" type="checkbox"/> I.F.A.P. METZ
Dossier à renvoyer par voie postale	C.H.R. METZ-THIONVILLE I.F.A.P. 1 allée du château-BAL n°83 CS 45001 57085 METZ CEDEX 03
Téléphone	03.87.55.38.99
Courriel	lfap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
Etablissement support	C.H.R. METZ-THIONVILLE
Directeur	Marie-Joseph ALLEAUME
Adjoint à la Direction	Céline DUBOIS
Secrétaire référente	Isabelle MARCHAL

ATTENTION : places ouvertes pour la rentrée du 1^{er} septembre 2025 :

- 16 places financées Région Grand Est
- 4 places non financées : financement OPCO, employeur, autofinancement, ...

MERCI DE NE PAS IMPRIMER CE DOSSIER EN RECTO VERSO. Certains documents seront transmis dans d'autres services et NE PAS UTILISER D'AGRAFE

Soyez vigilants quant aux pièces à nous joindre à votre dossier d'inscription : un dossier incomplet ne pourra être traité.

PIECES A FOURNIR EN COMPLEMENT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

A envoyer au plus tard le 16 juillet 2025 par courrier ou venir le déposer les 11 ou 15 juillet entre 9h et 15h00 au secrétariat IFAP 3ème étage du Bâtiment Simone Veil, ile du Saulcy

PARTIE A RAPPORTER à L'ECOLE OU A ENVOYER AU PLUS TARD LE 16 juillet 2024

- Fiche de situation administrative (Annexe 1)
- Un chèque de 100€, sous réserve de modification, **établi à l'ordre du Centre des Finances Publiques correspondant aux droits annuels d'inscriptions**
- 2 copies recto/verso de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère portant obligatoirement les mentions « *vie familiale et professionnelle [...] travail autorisé selon la législation en vigueur* »
- 1 RIB **au nom de l'apprenant** (l'adresse postale doit y figurer) **si vous faites une demande de bourse.**
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile **et Professionnelle 2025/2026** (voir « Informations générales » page 5)
- Copie du diplôme ou relevé de notes du **Baccalauréat** (ou équivalent) – **à nous transmettre dès réception**
- Curriculum Vitae à jour
- Le certificat de scolarité 2024/2025 ou 2023/2024 (si concerné)
- Si prise en charge de l'employeur**, attestation employeur
- Créer une adresse mail valide Yahoo.com – **obligatoire** sous le format : prenom.nomdenaissance@yahoo.com (possibilité de rajouter **un** chiffre après le nom si adresse existante) -> **consultez votre boîte mail régulièrement après création, ainsi que vos courriers indésirables)**

..... @yahoo.com

PARTIE A RENDRE AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTREE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

- Le dossier Apprenant fiche de renseignements Région GRAND-EST (Annexe 2) (joindre les pièces justificatives demandées.) **Dossier à rendre au plus tard le jour de la rentrée**
- Certificat médical dûment établi et signé par un Médecin Agréé ARS (Annexe 3) (liste des médecins agréés ARS consultable sur <https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaire-des-professionnels-et-etablissements>)
- Les informations sur le suivi médical et attestation médicale de vaccinations (Annexe 4). (peut être renseigné par votre médecin traitant ou le médecin agréé ARS)

INFORMATIONS GENERALES

CAPACITE D'ACCUEIL

Les places ouvertes pour la rentrée du 1^{er} septembre 2025 sont :

- de 20 places pour l'I.F.A.P. METZ site du Saulcy ;

Le nombre de places au sein de chaque Instituts de Formation ne peut excéder cette capacité d'accueil.

FRAIS D'INSCRIPTION

- Les droits d'inscription s'élèvent à 100 € : chèque à fournir établi à l'ordre du Centre des Finances Publiques correspondant aux droits annuels d'inscriptions

BOURSES REGIONALES (voir Annexe 5)

La Région attribue des bourses régionales d'étude sur critères sociaux pour les apprenants en formations sanitaires et sociales. La transmission et le traitement des demandes se fait en mode dématérialisé. Vous pouvez déposer votre demande de bourse sur le site de la Région Grand Est : <https://messervices.grandest.fr>. **Vous aurez un mois à compter de la date de la rentrée pour déposer votre demande.**

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de vos études, vous êtes amenés à réaliser des stages dans des établissements de santé publics ou privés. Les responsabilités auxquelles vous êtes exposés du fait de la réalisation ou de votre participation à des actes lors des stages, sont les mêmes que celles auxquelles sont exposés les professionnels de santé diplômés et en fonction. C'est pourquoi vous devez être couvert par l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle. **ATTENTION : vous devez transmettre une attestation concernant l'année 2025/2026.**

→ **Compagnies gratuites pour les élèves auxiliaires de puériculture :**

- La Médicale de France
- MACSF
- MNH
- Groupe Pasteur Mutuelle

Ces assurances sont **gratuites**, faites votre dossier en ligne et imprimez l'attestation que vous transmettez au secrétariat.

✚ DOSSIER MEDICAL (Dossier à rendre au plus tard le premier jour de la rentrée)

- **CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE (voir Annexe 3)** : selon l'Article 54 de l'Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, l'apprenant devra transmettre au secrétariat, **au plus tard le premier jour de la rentrée**, un certificat d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession établi par un médecin agréé ARS. (liste des médecins agréés ARS consultable sur <https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements>)
- **INFORMATIONS SUIVI MEDICAL (voir Annexe 4)** : l'apprenant devra transmettre au secrétariat, **au plus tard le premier jour de la rentrée**, les informations de suivi médical (attestation médicale de vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation, la photocopie lisible du carnet de vaccinations à jour (annotez votre nom et prénom), un dosage des anticorps anti-Hbs). Ce dossier permettra d'établir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur nécessaire pour le départ en stage. **Attention, aucun départ en stage ne pourra se faire si vous ne répondez pas aux exigences de vaccinations.**
- **VACCINATIONS COVID-19 et Grippe** : Vaccinations fortement recommandées mais non obligatoires.
- **VACCINATION HEPATITE B** : *Si l'élève n'est pas vacciné, un schéma accéléré de vaccinations est possible. Posez la question à votre médecin traitant.*

✚ INFORMATIONS IMPORTANTES

La rentrée aura lieu le **lundi 1^{er} septembre 2025 à 9h00** dans les locaux de l'IFAP.
Consultez quotidiennement votre boîte mail Yahoo afin d'avoir les dernières informations.
Une carte d'accès au restaurant universitaire sera délivrée au mieux le jour de la rentrée.
Le secrétariat sera fermé du 1^{er} au 17 août inclus

Numéro INE : inscrire votre numéro INE dans la case prévue à cet effet à l'**annexe 1**
Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique. Vous trouverez ce N° **sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS, BACCALAUREAT etc.** Il est appelé également N° BEA. (10 caractères+1clé, par ex : 1234567890G)

Pour les apprenants qui n'ont pas d'INE, il faut qu'ils créent un dossier « MSE » (mes services étudiant) sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Ce numéro est indispensable dans le cadre de votre formation.

Pôle Ressources et support
Direction des Ecoles



CESU 57
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Tél : 03 87 55 36 22
CESU57.secretariat.mercy@chr-metz-thionville.fr

CFPPH
Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière
Tél : 03 87 76 40 44
cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFAP
Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFAS
Institut de Formation d'Aides-Soignants
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 75
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifas.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

IFIP
Institut de Formation des Infirmiers Puériculteurs
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFSI
Institut de Formation en Soins Infirmiers
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55
ifsi.secretariat.peltre@chr-metz-thionville.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91
ifsi.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage
Pour : CESU - IFAP - IFAS - IFIP - IFSI

IDENTITE DE L'APPRENANT

Civilité : Madame Monsieur

NOM (naissance) :

NOM (marital) :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays de naissance : Code postal naissance :

Nationalité :

Adresse postale :

Complément d'adresse (bâtiment, étage, ...) :

Code postal : Commune :

Téléphone portable (étudiant) :

E-mail (étudiant) :

N° Sécurité Sociale :
(noter impérativement votre numéro de sécurité sociale, pas celui de vos parents ni de votre conjoint)

Personne à contacter en cas d'urgence :
.....
(préciser impérativement le NOM Prénom, téléphone et lien de parenté avec l'étudiant)

Situation familiale :
(préciser Marié(e) ou Divorcé(e) ou Célibataire ou Pacsé(e) ou Veuf(ve) ou Concubinage)

Nombre d'enfants à charge :
(préciser la date de naissance)

Permis de conduire : Oui Non

Moyen de locomotion :

N° INE : (voir p 5 « informations importantes »)

SITUATION DE HANDICAP (si vous êtes concerné(e))

Présentez-vous une situation de handicap ? Oui Non

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non

Besoins aménagement scolaire et/ou pédagogique :

Si oui, le ou lesquels ? :

Joindre la notification RQTH en cas de situation de handicap déclaré.



www.ecolesantemetz.com

CESU 57
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Tél : 03 87 55 36 22
cesu57@chr-metz-thionville.fr

CFPPH
Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière
Tél : 03 87 76 40 44
cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFAP
Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFAS
Institut de Formation d'Aides-Soignants
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 75
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifas.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

IFIP
Institut de Formation des Infirmiers Puériculteurs
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFSI
Institut de Formation en Soins Infirmiers
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55
ifsi.secretariat.peltre@chr-metz-thionville.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91
ifsi.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage
Pour : CESU - IFAP - IFAS - IFIP - IFSI

SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION

- **Apprenant en poursuite d'étude (si vous êtes concerné(e))**
Si vous avez – de 26 ans et un certificat de scolarité de l'année 2024/2025 ou 2023/2024, vous êtes dans cette situation

Agé de moins de 26 ans : Oui Non

Diplômes obtenus (préciser l'année et la spécialité) :

-
-
-
-
-

Avez-vous un certificat de scolarité de l'année 2023/2024 ou 2024/2025 ? :

Oui (le joindre au dossier d'inscription) Non

○ Vie professionnelle (si vous êtes concerné(e))

Salarié(e) : Oui Non

Si oui :

Emploi actuel :

Nom et adresse de l'employeur :

Depuis le :

CDD CDI Titulaire F. P. Intérim Contrat étudiant

Autre :

Temps de travail : Temps complet Temps partiel

Si temps partiel, nombre d'heures par semaine :

Si non :

Rupture de contrat :

Démission, préciser la date :

Licenciement (préciser la date et fournir justificatif) :

Rupture conventionnelle (préciser la date et fournir justificatif) :

Autre (précisez) :



CESU 57

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence

Tél : 03 87 55 36 22

cesu57@chr-metz-thionville.fr

CFPPH

Centre de Formation des Préparateurs en
Pharmacie Hospitalière

Tél : 03 87 76 40 44

cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFAP

Institut de Formation des Auxiliaires de
Puériculture

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99

ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFAS

Institut de Formation d'Aides-Soignants

BRIEY : Tél : 03 82 47 16 75

ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99

ifas.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29

ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

IFIP

Institut de Formation des Infirmiers
Puériculteurs

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99

ifap-ifip.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFSI

Institut de Formation en Soins Infirmiers

BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70

ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr

METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55

ifsi.secretariat.peltre@chr-metz-thionville.fr

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91

ifsi.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26

ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

Annexe 1

Fiche de situation administrative

FRANCE TRAVAIL (si vous êtes concerné(e))

Inscrit France Travail : Oui (depuis le :) Non

Numéro Identifiant France Travail :

Bénéficiez-vous d'indemnités ? : Oui Non

Joindre une attestation au dossier d'inscription

FINANCEMENT (si vous êtes concerné(e))

Ferez-vous une demande de Congé Professionnel de Formation (CPF) ? :

Oui Non

Votre formation sera-t-elle prise en charge par un organisme payeur ? :

Oui (lequel ? :) Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce
dossier.

Fait à le

Signature

Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST



DOSSIER APPRENANT SECTEUR SANITAIRE et SOCIAL

Les informations figurant dans le présent dossier sont destinées à la Région Grand Est et sont à renseigner par l'ensemble des apprenants admis en formation à la rentrée 2025/2026.

La Région participe au financement du fonctionnement des instituts de formations sanitaires en fonction des places agréées et financées.

Ne bénéficient de la gratuité du coût pédagogique de leur formation que les apprenants qui remplissent les conditions d'éligibilité fixées par la Région.

Ces conditions sont rappelées dans les fiches récapitulatives "Conditions générales et conditions spécifiques de prise en charge des formations" qui sont téléchargeables sur le site institutionnel de la Région Grand Est via le lien suivant :

<http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/>

Le dossier APPRENANT comporte 3 fiches à renseigner selon le code couleur suivant :

Renseignements à remplir par l'apprenant



Renseignements à remplir par l'institut



Renseignements à remplir par France Travail



Fiche 1 Fiche de renseignements - Situation de l'apprenant : à remplir par tout apprenant

Fiche 2 Attestation sur l'honneur : à remplir par tout apprenant

Fiche 3 Attestation de France Travail : à remplir par tout apprenant ayant le profil de demandeur d'emploi

Onglet 4 Documents demandés en cas de contrôle

Ces documents sont à remettre à l'institut de formation, dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des justificatifs demandés, impérativement avant le démarrage de la formation.

Tout dossier mal renseigné ou incomplet sera rejeté par l'Institut ; et de ce fait, les frais de formation resteront à la charge de l'apprenant.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code

Les données personnelles recueillies sont exclusivement collectées pour un usage interne à la Région et sont destinées à la vérification du respect des critères d'éligibilité de la prise en charge du coût des formations.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, tout utilisateur du présent document dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation portant sur ses données personnelles sur simple demande à l'adresse suivante :

Conseil Régional Grand Est - Direction de l'Orientation, de la Formation pour l'Emploi
Service des Formations Sanitaires et Sociales
1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 87 33 64 19 - mail : fss@grandest.fr



Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST



Fiche 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SITUATION DE L'APPRENANT

IDENTITE DE L'APPRENANT

Civilité :

Nom de naissance :

Nom d'usage (marital) :

Prénoms :

Adresse postale :

CP :

Ville :

Etat civil : (cochez la case correspondant à votre situation)

Célibataire

Veuf(ve)

Marié(e)/Pacsé(e)

Divorcé(e)

Vie maritale

Date de naissance :

Téléphone :

Personne reconnue travailleur handicapé (O/N) ?

Adresse électronique :

PARCOURS SCOLAIRES

Dernier diplôme obtenu (niveau le plus élevé) :

Année d'obtention	Intitulé du diplôme	Spécialité / discipline / série

Date de sortie de formation initiale (études) :

Année scolaire	Cursus de formation	Etablissement

Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS DE L'APPRENANT AVANT L'ENTREE EN FORMATION (si concerné)

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS (à compléter obligatoirement pour toutes les formations même s'il n'y a plus de période de référence pour les AS et AP)

Dernier emploi exercé avant l'entrée en formation (employeur principal en cas de cumul d'activités) **POUR TOUTES LES FORMATIONS**

Situation au regard des derniers emplois occupés sur l'année 2025

Date d'embauche (jj/mm/aaaa)	Employeur et lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat (CDD-CDI-Fonctionnaire-Intérimaire-Contrat en alternance-Contrat aidé-Contrat civique-Contrat volontariat...)	Temps de travail	Nature de la fin du contrat (fin de contrat-fin d'intérim-licenciement-rupture conventionnelle-démission-rupture d'un commun)	Date de fin ou de rupture de contrat (jj/mm/aaaa)

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis.

Fait à :

Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST



Fiche 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : déclare avoir pris connaissance :

- du coût pédagogique de la formation :

Tarif applicable par année ou par session de formation :

Autres frais à charge de l'apprenant :

100 €

- des conditions de prise en charge fixées par la Région Grand Est (voir fiches synthétiques relatives aux conditions générales et aux conditions spécifiques de prise en charge des formations)

- et j'atteste :

remplir les conditions pour bénéficier d'une prise en charge régionale en tant que :

- Jeune de -26 ans en poursuite d'études (certificat de scolarité 2023/2024 ou 2024/2025) à transmettre à l'institut à l'entrée en formation
- Demandeur d'emploi non démissionnaire durant la période de référence qui démarre 6 mois avant la date de rentrée de l'année de sélection et jusqu'à la date de rentrée effective (y compris en cas de report) - (hors formation AS et AP)
- Salarié(e) bénéficiant d'un financement à titre dérogatoire pour les formations d'AS, AP et d'AMBU
- Salarié(e) en situation précaire dont le contrat de travail est inférieur à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois dans les 9 mois avant l'entrée en formation
- Salarié(e) en tant que Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) ou auto-entrepreneur dont le salaire moyen dans les 6 mois avant l'entrée en formation n'excède pas 720 € par mois

financer la formation à titre personnel étant donné que je ne remplis pas les conditions d'éligibilité fixées par la Région

bénéficier de la prise en charge du coût pédagogique par le biais d'un dispositif de formation professionnelle continue (Transition Pro, CFP, OPCO, ANFH, France Travail, plan de formation employeur...)

mobilisation de mon CPF + le reste à charge à titre personnel

Coordonnées du financeur :

Je m'engage à :

- signaler au plus tôt tout changement de situation qui serait susceptible de remettre en cause ou d'impacter le financement de la Région Grand Est ;
- m'acquitter des frais à titre personnel en cas d'omission ou d'erreur dans la présente déclaration, de non production des pièces demandées par l'institut de
- remettre toute pièce demandée par la Région en cas de contrôle ;
- être assidu durant toute la formation et respecter le règlement intérieur de l'institut de formation.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis.

Fait à :

Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST



ATTESTATION FRANCE TRAVAIL



Fiche 3

FORMATIONS SANITAIRES et SOCIALES

Document à renseigner pour toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi

IDENTITE DE L'APPRENANT

Nom de naissance et/ou nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

PROJET DE FORMATION

Etablissement de formation :

IFAP CHR METZ-THIONVILLE. Site Metz Saulcy

Formation suivie :

Auxiliaire de puériculture

Lieu de formation :

METZ

Année scolaire ou universitaire :

2025/2026

Année de réussite aux sélections :

2025

Date de la rentrée :

01/09/2025

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS (à compléter pour toutes les formations)

Situation au regard des derniers emplois occupés sur l'année 2025

Date d'embauche (jj/mm/aaaa)	Employeur	Lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat (CDD-CDI-Fonctionnaire-Intérimaire-Contrat en alternance-Contrat aidé-Contrat civique-Contrat volontariat...)	Temps de travail	Nature de la fin du contrat (fin de contrat-fin d'intérim-licenciement-rupture conventionnelle-démission-rupture d'un commun accord,...)	Date de fin ou de rupture de contrat (jj/mm/aaaa)

Le changement de situation lié à l'entrée en formation doit être signalé à France Travail dans le mois qui précède la rentrée.

Je soussigné(e) :

- atteste remplir les critères d'éligibilité fixés par la Région Grand Est - tels que rappelés dans les fiches récapitulatives "Conditions générales et conditions spécifiques de prise en charge des formations",
- déclare avoir cessé toute activité professionnelle salariée ou non salariée et ne plus être lié contractuellement à un employeur (sauf en cas d'activité réduite si la quotité de travail n'excède pas 18h/semaine ou 78h/mois dans les 9 mois avant l'entrée en formation ,
- et ne pas être placé(e) soit en disponibilité de la fonction publique, soit en congé (congé de formation, congé sabbatique, congé parental...) .

J'autorise France Travail à transmettre les informations ci-après à la Région.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à :

Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

Annexe 2

Dossier apprenant secteur sanitaire Région GRAND EST

PARTIE A RENSEIGNER PAR FRANCE TRAVAIL

Attestation à remplir dans le mois précédent l'entrée en formation

Nom de naissance et/ou nom d'usage :

Prénoms :

- l'apprenant est inscrit en tant que demandeur d'emploi (à compléter obligatoirement pour toutes les formations):

N° d'identifiant France Travail :

depuis le :

est inscrit en catégorie :

depuis le :

dernier jour d'actualisation :

justifie d'une activité déclarée à cette date (O/N) :

- son projet de formation professionnelle a fait l'objet d'une validation auprès d'un conseiller de France Travail.

Nom du signataire :

Prénom :

Qualité :

Agence :

Lieu :

Date :

Signature et cachet de France Travail

**DOCUMENTS QUI VOUS SERONT DEMANDES
EN CAS DE CONTROLE**

POUR LES JEUNES EN POURSUITE D'ETUDES

- Certificat de scolarité 2023-2024 ou 2024-2025

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Dossier apprenant + attestation UNEDIC ou à défaut les contrats de travail pendant la période de référence
- Micro-entrepreneur : dossier apprenant + revenus déclarés à l'URSSAF des 6 derniers mois avant l'entrée en formation

POUR LES NON-FINANCES

- Attestation sur l'honneur du dossier apprenant pour le financement à titre personnel
- Attestation de mobilisation du Compte CPF (avec le montant)

POUR LES APPRENANTS HORS UNION EUROPEENNE

- Titre de séjour en vigueur à la date de la rentrée en formation



Annexe 3

Certificat d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession

Pôle Ressources et support
Direction des Ecoles



www.ecolesantemetz.com

CESU 57
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Tél : 03 87 55 36 22
cesu57@chr-metz-thionville.fr

CFPPH
Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière
Tél : 03 87 76 40 44
cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFAP
Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFAS
Institut de Formation d'Aides-Soignants
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 75
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifas.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

IFIP
Institut de Formation des Infirmiers Puériculteurs
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
ifap-ifip.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFSI
Institut de Formation en Soins Infirmiers
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70
ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr
METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55
ifsi.secretariat.peltre@chr-metz-thionville.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91
ifsi.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26
ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage
Pour : CESU - IFAP - IFAS - IFIP - IFSI

A FAIRE COMPLETER PAR UN MEDECIN AGREE ARS
(liste des médecins agréés ARS consultable sur <https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaire-des-professionnels-et-etablissements>)

Je soussigné(e),

Nom Prénom du Praticien :

Titre de qualification :

Adresse :

.....

Téléphone :

certifie que

Civilité, NOM, Prénom de l'élève:

.....

Né(e) le :

Candidat à l'inscription à la filière **Auxiliaire de puériculture** ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

Fait à : Le :

SIGNATURE + CACHET DU PRATICIEN :

Pôle Ressources et support
Direction des Ecoles



www.ecolesantemetz.com

CESU 57

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence

Tél : 03 87 55 36 22

CESU57.secretariat.mercy@chr-metz-thionville.fr

CFPPH

Centre de Formation des Préparateurs en
Pharmacie Hospitalière

Tél : 03 87 76 40 44

cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

IFAP

Institut de Formation des Auxiliaires de
Puériculture

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99

ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFAS

Institut de Formation d'Aides-Soignants

BRIEY : Tél : 03 82 47 16 75

ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr

METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 55 38 99

ifas.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29

ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr

IFIP

Institut de Formation des Infirmiers
Puériculteurs

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99

ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

IFSI

Institut de Formation en Soins Infirmiers

BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70

ifsi-ifas.secretariat.briey@ch-briey.fr

METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55

ifsi.secretariat.peltre@chr-metz-thionville.fr

METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91

ifsi.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr

THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26

ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la

catégorie d'actions :

Actions de formation

Actions de formation par apprentissage

Pour : CESU - IFAP - IFAS - IFIP - IFSI

NOM :

Prénom :

**A remettre au plus tard le premier jour de
la rentrée :**

- **L'attestation médicale** de vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation en Aide-Soignant ;
- **La photocopie lisible du carnet de vaccinations, après la mise à jour des vaccinations ;**
- **Un dosage des anticorps anti-Hbs ;**
- **Vaccination COVID et grippe recommandée mais non obligatoire**

Département des Politiques de Ressources Humaines en Santé	ATTESTATION MÉDICALE DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ENTRÉE EN FORMATION	V8-05/2025
Direction de l'Offre Sanitaire		

CETTE ATTESTATION EST À REMPLIR PAR VOTRE MÉDECIN TRAITANT ET À REMETTRE AU CENTRE DE FORMATION AU PLUS TARD LE 1^{er} JOUR DE LA RENTREE

Nom de l'étudiant / élève :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Âge :

Compléter impérativement les dates en précisant JJ/MM/AA

DIPHTÉRIE-TÉTANOS-POLIO-COQUELUCHE (DTPC)

1ère injection le : / /

1^{er} Rappel : / / Âge :

2ème injection le : / /

2^{ème} Rappel : / / Âge :

3ème injection le : / /

3^{ème} Rappel : / / Âge :

4^{ème} Rappel : / / Âge :

5^{ème} Rappel : / / Âge :

HÉPATITE B

La vérification de l'immunisation et de l'absence d'infection par le VHB est obligatoire pour tous les étudiants et personnels de santé relevant de la vaccination obligatoire contre le VHB.

Taux d'anticorps :

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date

Taux d'anticorps anti Hbs	>100 UI/L	Immunisé
	10 -100 UI/L	Réaliser Ag HBs (si Ag HBs négatif : immunisé)
	<10	Non protégé : Reprendre le schéma vaccinal

En cas de doute : **CONSULTER LE MÉDECIN AGRÉE RÉFÉRENT ARS**

Immunsation : Oui Non

VACCINS RECOMMANDÉS*

Vaccins		
ROR		
Rougeole		
Rubéole		
Varicelle		
Coqueluche		
Hépatite A		
Grippe (annuellement)		
éningocoques (rattrapage ACWY de 15 à 24 ans)**		

*Cf. recommandations et modalités sur <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>

**[Méningites et septicémies à méningocoques](#) | Vaccination Info Service

BCG - pour information

Le décret n°2019-149 du 27 février 2019 suspend l'obligation de vaccination contre la tuberculose des professionnels visés aux articles [R.3112-1 C et R.3112.2](#) du code de la santé publique.

La vaccination par le BCG n'est plus exigée lors de la formation ou de l'embauche de ces professionnels depuis le 1^{er} avril 2019. Toutefois, il appartiendra aux médecins du travail d'évaluer ce risque et de proposer, le cas échéant, une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG au cas par cas aux professionnels du secteur sanitaire et social non antérieurement vaccinés, ayant un test immunologique de référence négatif et susceptibles d'être très exposés.

FIÈVRE TYPHOÏDE - A vérifier avant une entrée en stage à risque

Recommandé : pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination (i.e. lors de la manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles).

Le décret n° 2020-28 du 14 janvier 2020 suspend l'obligation vaccinale contre la fièvre typhoïde.

ATTENTION : le certificat d'aptitude de l'étudiant / élève à l'entrée en formation dépend de ces indications.

Je soussigné(e), Docteur

Certifie que Mme – Mr

a répondu à ses obligations vaccinales selon le texte en vigueur et a reçu les vaccinations obligatoires précédentes.

Fait à, le

SIGNATURE DU MÉDECIN :

CACHET :

Pour toute information, vous pouvez vous rendre sur le site Vaccination InfoService.fr

<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>



Annexe 5

Demande de bourse formations sanitaires et sociales



Pôle Ressources et support
Direction des Ecoles



www.ecolesantemetz.com

TELE DECLARATION DEMANDE DE BOURSE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

CESU 57
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Tél : 03 87 55 36 22
cesu57@chr-metz-thionville.fr

CFPPH
Centre de Formation des Préparateurs en
Pharmacie Hospitalière
Tél : 03 87 76 40 44
sec-cfpph-mz@chr-metz-thionville.fr

IFAP
Institut de Formation des Auxiliaires de
Puériculture
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
sec-ecolepuericulture@chr-metz-thionville.fr

IFAS
Institut de Formation d'Aides-Soignants
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70
sec-ifs-i-fas@ch-briey.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
sec-ifas-mz@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 29
sec-ifs-i-fas-th@chr-metz-thionville.fr

IFIP
Institut de Formation des Infirmiers
Puériculteurs
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 99
sec-ecolepuericulture@chr-metz-thionville.fr

IFSI
Institut de Formation en Soins Infirmiers
BRIEY : Tél : 03 82 47 16 70
sec-ifs-i-fas@ch-briey.fr
METZ Site de PELTRE : Tél : 03 87 18 61 55
sec-ifs-i-merc@chr-metz-thionville.fr
METZ Site de SAULCY : Tél : 03 87 55 38 91
sec-ifs-i-mz@chr-metz-thionville.fr
THONVILLE : Tél : 03 82 55 85 26
sec-ifs-i-fas-th@chr-metz-thionville.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'actions :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage
Pour : CESU - IFAP - IFAS - IFIP - IFSI

Documents indispensables pour la demande de bourses :
Merci de vous référer à la notice sur notre site internet
www.ecolesantemetz.com dans la rubrique « Accéder à la formation ».

Dans le cadre de la mise en place de la télé déclaration des dossiers de bourse régionale d'études pour les formations sanitaires et sociales, l'extranet est accessible sur le site de la Région Grand Est :

<https://messervices.grandest.fr>

Le code d'accès spécifique à l'IFAP est : **l8hDl0d**

Dates de formation IFAP :
du 01/09/2025 au 24/07/2026
Nombre d'heures pour l'année scolaire 2025 / 2026 : 1540 heures

Retrouvez les dates de dépôt des dossiers sur :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/bourse-secteur-sanitaire-social/>

Pour toutes questions sur l'instruction de votre dossier, vous pouvez joindre le service des formations sanitaires et sociales par :

Mail : brss@grandest.fr

Tél : 03 87 54 32 01 (permanence tous les jours de 09h à 13h)

Le secrétariat de l'IFAP validera les demandes dès l'entrée en formation.
Les demandes de bourse sont validées ensuite par une commission qui se réunit au moins une fois par mois.